



# Avenant à la convention sur les prestations

---

vu l'art. 51, al. 1, de la loi fédérale du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer (LCdF),

l'Office fédéral des transports (OFT), 3003 Berne,

le canton de Vaud, d'une part,

et

le gestionnaire d'infrastructure, les Transports Publics du Chablais SA (TPC SA), d'autre part,

conviennent d'un :

**Avenant à la Convention sur les prestations du 26.7.2017 entre la Confédération suisse et le gestionnaire d'infrastructure TPC SA pour les années 2017 à 2020**

## **Préambule:**

<sup>1</sup> La convention susmentionnée sur les prestations du 26.7.2016 (ci-après « CP 17–20 ») fixe les objectifs et les prestations élaborés en commun par l'OFT et le canton de Vaud (ci-après « les commanditaires »), d'une part, et le gestionnaire d'infrastructure TPC SA (ci-après « l'entreprise »), d'autre part, pour les années 2017 à 2020.

<sup>2</sup> La commanditaires allouent à l'entreprise, pour les années 2017 à 2020, les indemnités d'exploitation et les contributions d'investissement définies à l'art. 15 de la CP 17–20.

<sup>3</sup> Selon l'art. 13, al. 1 de la CP 17–20, les commanditaires allouent à l'entreprise, pour les années 2017 à 2020, les indemnité d'exploitation et les contributions d'investissement définies à l'art. 15.

<sup>4</sup> Selon l'art. 14, al. 1 de la CP 17–20, les contributions des commanditaires sont fondées sur les données financières et les délais figurant dans le plan des investissements de l'entreprise. L'art. 14, al. 2 de la CP 17–20, précise que le plan des investissements doit être actualisé annuellement.

<sup>5</sup> Les données relatives à la CP 17–20 sont dorénavant saisies dans l'application Web(-Interface) Données Infrastructure (WDI). C'est aussi une condition préalable pour lancer la procédure d'offre pour la période de CP 2021–2024.

<sup>6</sup> Les indemnités d'exploitation et les contributions d'investissement sont calculées au franc près sur la base de l'avenant WDI version Nr.2 du 10.12.2018. Le total des indemnités d'exploitation pour la CP 17–20 reprend la planification à moyen terme actuelle et les indemnités déjà versées en 2017. Le total des contributions d'investissement de la CP 17–20 se base sur le plan d'investissement et les contributions d'investissement déjà versées en 2017.

<sup>7</sup> Le total des indemnités d'exploitation et des contributions d'investissement de la CP 17–20 se base également sur le dossier des TPC du 29.11.2018 dans lequel l'entreprise présente sa planification actualisée.

## **Art. 1 Modifications**

<sup>1</sup> Les tableaux à l'art.15, al. 1, de la CP 17–20 du 26.7.2017 ainsi que l'annexe 1 (planification moyen terme du 31.5.2017) sont modifiés avec le présent avenant. Les nouveaux montants figurent à l'art. 2 du présent avenant.

<sup>2</sup> L'annexe 1 ci-jointe avec le plan à moyen terme actualisé font partie intégrante du présent avenant et remplacent le même contenu dans la CP 17–20.

<sup>3</sup> Les adaptations futures du plan d'investissement selon art. 14, al. 2 de la CP 17–20 sans conséquence sur le montant total des contributions d'investissement 2017-2020 seront traitées électroniquement et uniquement dans WDI.

## **Art. 2 Plafond de dépenses pour l'infrastructure de l'entreprise**

<sup>1</sup> Plafond de dépenses : par le présent avenant, les commanditaires s'engagent à verser les contributions suivantes :

Avec fonction de desserte (100% Confédération, montants non arrondis):

Année/CHF	Indemnité d'exploitation	Contributions d'investissement	Total
*2017	2'120'647	9'875'000	11'995'647
2018	5'617'429	2'979'800	8'597'229
2019	5'638'487	15'497'500	21'135'987
2020	5'786'561	31'252'000	37'038'561
Somme	19'163'124	59'604'300	78'767'424

\* Montants versés en 2017.

Sans fonction de desserte (100% canton de Vaud pour part BVB 20%, montants arrondis)

Année/CHF	Indemnité d'exploitatipon	Contributions d'investissement	Total
*2017	181'886	439'116	621'002
**2018	269'633	421'200	690'833
2019	270'124	640'000	910'124
2020	279'115	2'113'000	2'392'115
Somme	1'000'758	3'613'316	4'614'074

Total CP	20'163'882	63'217'616	83'381'498
----------	------------	------------	------------

\* Indemnités d'exploitation et d'amortissements versées en 2017.

\*\* Contribution d'investissement 2018 non compris réduction de 9'000.- suite à l'inversion 421'200 - 412'200. Somme nette part BVB 20% = 3'604'316.-.

<sup>2</sup> Les montants 2018-2020 sont versés selon les dispositions de l'art 16 de la CP 17-20.

### Art. 3 Annexes

- Plan à moyen terme modifié (annexe 1)

### Art. 4 Distribution

<sup>1</sup> Le présent avenant ne sera signé qu'en un seul exemplaire original que l'OFT se charge de conserver.

<sup>2</sup> Chaque partie contractante reçoit une copie électronique du présent avenant, y compris l'annexe.

## Office fédéral des transports

.....  
Peter Füglistaler  
Directeur

.....  
Pierre-André Meyrat  
Directeur suppléant

3003 Berne, le .....

**Canton de Vaud, représenté par la Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines**

.....  
Madame Nuria Gorrite,  
Conseillère d'Etat

1014 Lausanne, le .....

## TPC SA

.....  
Monsieur Frédéric Borloz  
Président du Conseil d'administration

.....  
Monsieur Grégoire Praz  
Directeur

1860 Aigle, le .....